



Appels à projets (AAP) & Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) en cours - France Relance

Mesure de la relance	Sous mesure de la relance	Nom	Émetteur	Chef de file	Description	Bénéficiaires	Calendrier
Transition agricole		Fonds Avenir Bio Lien	Agence Bio		Le Fonds Avenir Bio a pour objectif de contribuer au développement du secteur biologique en France. Il soutient et pérennise des initiatives pour : - développer une offre de produits biologiques issus des filières françaises, - créer des économies d'échelle et optimiser les circuits de collecte ou de transformation, - amener un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques en France, - poursuivre un processus de développement ancré dans les territoires.	Opérateurs économiques impliqués dans l'agriculture biologique	Lancement : 13 janvier 2021 Clôture : 1^{er} septembre 2022
		Soutien de certaines cantines scolaires Lien	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation		Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dans leur service de restauration scolaire	Liste des communes / EPCI éligibles sur le site de l'ASP	Lancement: 8 février 2021 Clôture: 31 octobre 2021
		Alimentation locale et solidaire Lien	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	DDPP	La mesure vise à soutenir les projets portés par des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, en faveur d'une alimentation locale et solidaire.	Tous les acteurs engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés.	Appel à projets national Lancement : 15 janvier 2021 Clôture : 28 février 2021 Appel à candidatures départemental Lancement : 23 janvier 2021 Clôture : 15 septembre 2021
		Jardins partagés Lien	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation		En complément des projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, un appel à candidatures est lancé pour la création ou l'extension de jardins partagés ou collectifs. Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agroécologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité.	- Associations de jardins partagés ou collectifs - Collectivités territoriales et leurs groupements - Bailleurs sociaux publics ou privés.	Lancement: 11 février 2021 Clôture: 30 juin 2021
		Modernisation des abattoirs Lien	FranceAgrimer	DDPP	Dans le cadre de la mesure filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal du plan de relance, Le plan de modernisation des abattoirs poursuit trois objectifs : • Améliorer la protection des animaux, la santé et la sécurité au travail et le respect des réglementations sanitaires et environnementales. • Renforcer la compétitivité des filières et participer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage. • Former à la protection animale et au respect des réglementations sanitaires et environnementales. L'enveloppe de cet AAP s'élève à 130M€.	Opérateurs économiques quelle que soit leur taille et leur forme juridique (entreprises, coopératives, etc.), y compris les exploitants d'abattoirs publics.	Lancement: 15 décembre 2020 Clôture: 31 décembre 2022
		Plan de structuration des filières protéines végétales Lien	FranceAgrimer		La mesure « protéines végétales » comporte plusieurs volets pour amorcer la stratégie nationale pour les protéines végétales, qui fixe une ambition à dix ans pour accompagner la transition profonde du système alimentaire. Parmi ceux-ci, le volet « structuration » de la mesure « protéines végétales » vise à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires et accélérer la transformation de ces secteurs.	opérateurs économiques portant un projet structurant et engagés dans une démarche collective	Lancement: 2 décembre 2020 Clôture: 31 décembre 2022
		Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires Lien	FranceAgrimer		Ce plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires a pour objet l'accompagnement de la construction et la réalisation, impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières, d'un projet collectif de structuration de filière(s) d'une durée de 6 à 30 mois. Toutefois, il ne concerne pas les projets majoritairement BIO, sur les protéines végétales ou de modernisation d'abattoirs, qui bénéficient de mesures spécifiques.	opérateurs économiques portant un projet structurant et engagés dans une démarche collective	Lancement: 2 décembre 2020 Clôture: 31 décembre 2022
		Volet II – Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires – Recherche et Innovation Lien	FranceAgrimer		FranceAgriMer va mettre en œuvre un appel à projets visant à répondre aux besoins de recherche et innovation identifiés dans le plan national de recherche et d'innovation (PNRI) Chaque projet devra participer aux actions d'animation, diffusion des résultats et communication mises en place dans le cadre du PNRI.	instituts techniques agricoles, centres techniques, laboratoires, établissements d'enseignement agricole et organismes publics ou privés se livrant à des activités de recherche, d'expérimentation, de développement agricole dans les filières agricoles	Lancement: 11 janvier 2021 Clôture: 31 décembre 2022
		Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique Lien	FranceAgrimer		FranceAgriMer met en place un programme d'aide aux investissements permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle, sécheresse, vent-cyclone, ouragan, tornade).	- Les personnes physiques exerçant une activité agricole. - Les Groupements agricoles d'exploitation en commun, les Exploitations agricoles à responsabilité limitée, les sociétés civiles d'exploitation agricole - Les sociétés hors GAEC, EARL, SCEA dont l'objet est agricole. - Les exploitations des lycées agricoles. - Les Entreprises de Travaux Agricoles. - Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole. - Les structures portant un projet reconnu en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental	Lancement: 4 janvier 2021 Clôture: 31 décembre 2022
		Quartiers Fertiles LIEN	ANRU		Pour accélérer le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers du NPNRU, l'ANRU a lancé un appel à projets : Les Quartiers fertiles. L'Agence soutient une centaine d'initiatives (jardins d'insertions, microfermes...). Les lauréats sélectionnés devront accompagner la structuration de filières locales en associant de manière étroite les habitants et s'inscrivant dans une logique productive. Ils bénéficient d'une aide financière, et d'un appui technique pour la mise en œuvre de leur projet.	Collectivités territoriales menant des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, ou à des opérateurs qui justifieraient d'un partenariat avec ces collectivités et d'une articulation de la proposition avec le projet urbain.	Lancement de la troisième vague : 16 avril 2021 Clôture de la troisième vague : 16 juillet 2021
	AMI – Agroéquipement et du biocontrôle LIEN	Bpifrance		Entreprises qui fournissent des solutions technologiques contribuant à la transition agroécologique (robots de désherbage, matériel de traitement ou de tri automatisé, outils d'aide à la décision pour l'agriculture de précision, biocontrôle, biostimulants...) ou qui participent à leur déploiement sur le terrain, afin de consolider leurs processus d'industrialisation et de commercialisation.	Toutes les PME des secteurs de l'agroéquipement, de la biostimulation, et du biocontrôle sont éligibles, y compris les entreprises proposant des services numériques, de plus de 3 ans d'existence dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 M€ et dont le dirigeant est motivé pour intégrer un tel programme.	Lancement: été 2021 Clôture: 1^{er} février 2022	
	Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène Lien	ADEME	ADEME	Améliorer la protection des animaux, la santé et la sécurité au travail et le respect des réglementations sanitaires et environnementales.	Entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des laboratoires de recherches (non obligatoire)	Clôture: 31 décembre 2022	

Technologies vertes	Ecosystèmes territoriaux hydrogène Lien	ADEME	ADEME	Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène. Cette stratégie entend amorcer un changement d'échelle dans les développements de la filière, en accompagnant le déploiement d'usages de l'hydrogène dans les territoires, et l'innovation au sein des acteurs équipementiers et industriels.	Les entreprises, les collectivités ou un consortium souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de l'hydrogène sur son territoire.	Lancement : 13 octobre 2020 Clôtures : le 17 décembre 2020, le 16 mars 2021, le 14 septembre 2021.
	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services numériques LIEN	ADEME		Soutenir les entreprises qui ont besoin d'un accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception de leurs produits et services numériques.	Acteurs du numérique, Entreprises utilisatrices de services numériques, privées et centres de recherche	Clôture : 31 décembre 2022.
	Fonds pour la transition écologique de la presse LIEN	Ministère de la Culture		Cet AAP a vocation à financer des projets de recherche et développement, portés par l'ensemble des acteurs de la presse-papier et numérique pour réduire l'empreinte carbone du secteur. Il doit permettre à la presse de s'engager encore davantage dans sa transition écologique par la recherche et l'innovation.	Cet appel à projets s'adresse : - aux éditeurs de presse papier, en ligne ou bi-média et leurs fédérations professionnelles ; - aux imprimeurs et leurs fournisseurs de consommables ou de procédés industriels ; - aux routeurs et leurs fournisseurs de consommables ou de procédés industriels ; - aux hébergeurs informatiques et leurs fournisseurs ; - aux messageries et diffuseurs papier ou numérique ; - aux agences de presse et leurs fédérations professionnelles ; - à la communauté scientifique, universitaire et entrepreneuriale compétente dans les pratiques industrielles, numériques et organisationnelles du secteur de la presse.	Lancement: 27 juillet 2021 Clôture: 1 ^{er} octobre 2021
Décarbonation des sources d'énergie	Energie CSR 2021 Lien	ADEME	UD DREAL ?	Le développement de la production et de la valorisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) permet de répondre à certains des objectifs fixés : - Réduire de 30% les quantités de déchets des ménages et des entreprises, - Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets qui ne peuvent être recyclés - Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30% en 2030 par rapport à 2012. - Multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030.	Entités publiques (collectivités territoriales) et entreprises des secteurs industriel, agricole ou tertiaire.	Lancement : 20 octobre 2020 Clôtures : 14 janvier 2021 14 octobre 2021
	Plan de relance Biomasse Energie et Entreprises Lien	ADEME		Pour accompagner de nouveaux projets permettant de substituer les énergies fossiles, notamment le charbon, les fonds « Chaleur » (investissement) et « Décarbonation » (fonctionnement) s'adressent aux PME-PMI comme aux industries pour tous les secteurs d'activité, de production ou de service.	Aide à l'investissement – Fonds Chaleur : Les entreprises du secteur industriel, agricole et tertiaire privé. Les installations fournissant de la chaleur aux bâtiments tertiaires privés (bureaux, commerces, grandes surfaces de distribution, logistique, aéroports,...). Aide au fonctionnement – Fonds Décarbonation : Les entreprises du secteur manufacturier.	Lancement : 11 mars 2021 Clôture n°1 : 17 mai 2021 Clôture n°2 : 14 octobre 2021
	DECARB IND LIEN	ADEME		de dispositifs de soutien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité des appels à projets Chaleur Biomasse, et Energie Combustibles Solides de Récupération. Il prévoit une aide à l'investissement portant sur la décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie via l'efficacité énergétique, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matières.	Toute personne morale privé, se positionnant comme maître d'ouvrage supportant un ou des investissement(s) visant la décarbonation d'une activité industrielle.	Lancement : 11 mars 2021 Première clôture : 17 mai 2021 Deuxième clôture : 14 octobre 2021 D'autres dates seront programmées pour 2022
	« Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables » LIEN	ADEME		Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du 4 ^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et de la stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables » qui sera prochainement présentée et qui est financée par France Relance. Alors que le secteur des transports doit faire face à des mutations profondes liées à sa décarbonation, le transport aérien nécessite des efforts particulièrement importants en matière de R&D et d'investissement productif. Ainsi, le Gouvernement a lancé cet appel à projets qui vise au développement des biocarburants aéronautiques durables dans le transport aérien français.	Projets de R&D portés par des entreprises ou associées au sein d'un consortium	Lancement : 27 juillet 2021 Clôture intermédiaire : 15 octobre 2021 Clôture définitive : 29 avril 2022
	Objectif Recyclage PLASTIques Lien	ADEME	UD DREAL ?	L'enveloppe de cet AAP s'élève à 130M€.	PME	Dépôts de dossier : 1er décembre 2020 1er mars 2021 1er juillet 2021 1er décembre 2021 1er avril 2022 15 septembre 2022
Economie circulaire et circuits courts	Tri et valorisation des biodéchets Lien	ADEME		Au 31 décembre 2023, leur tri à la source et leur valorisation seront obligatoires pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place de cette obligation, la direction régionale de l'ADEME en ÎRCA et la Région lancent un appel à projets. L'appel à projets Biodéchets est divisé en deux volets : Volet 1 : Tri à la source des biodéchets des ménages - Soutenir les opérations de gestion de proximité des biodéchets - Mettre en place des collectes séparées des biodéchets des ménages Cible : collectivité ou syndicat exerçant une compétence prévention et/ou collecte déchets Volet 2 : Créer une installation de valorisation organique Cible : opérateur public (collectivité ou syndicat exerçant une compétence traitement des déchets) ou opérateur privé non producteur de biodéchets	- les collectivités exerçant la compétence prévention et/ou collecte - les syndicats au titre d'un portage d'une solution commune à toutes ses collectivités adhérentes Volet 2 - les collectivités ou syndicats exerçant la compétence traitement des déchets - les opérateurs privés non producteurs de biodéchets	Lancement : 8 mars 2021 Dépôt de la note de candidature : 7 juin 2021 Clôture (pour les candidats retenus) : 1 ^{er} septembre 2021
	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits, procédés et services pour une mode durable LIEN	ADEME		Accompagner les projets des entreprises engagées dans une transition pour une mode durable. Investissements dans une technologie éprouvée pour la production ou la commercialisation d'un produit, procédé ou service éco-conçu pour une mode durable, Investissements dans une solution innovante pour la production ou commercialisation d'un produit, procédé ou service éco-conçu pour une mode durable, et travaux réalisés dans le cadre d'un projet de recherche et de développement. Projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service éco-conçu pour une mode durable, créatrice de valeur non plus sur la multiplication et le volume des ventes mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit et la réduction de ses impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie.	Entreprises du secteur de la mode.	Clôture : 31 décembre 2022
	Développer une offre de services Slow Tourisme LIEN	ADEME		Le soutien au développement d'offres de slow tourisme (volet 3) passe par un appel à projets national qui vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de développer une offre de slow tourisme, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco conçus.	d'une déclaration en mairie et d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés. > Les opérateurs du tourisme social (critères détaillés dans l'AAP) > Les collectivités propriétaires ou gestionnaires de meublés de tourisme ou assimilés, de campings et parcs résidentiels de loisirs, souhaitant enrichir cette offre d'hébergement d'un produit de slow tourisme, quel que soit le mode d'exploitation de ces hébergements.	AAP – Vague 1 : présent AAP. AAP – Vague 2 : Clôture le 1 ^{er} octobre 2021
Production de chaleur à partir de biomasse LIEN	ADEME		agricoles et sylvicoles...) supérieure à 1*200MWh /an, avec ou sans réseau de chaleur associé. Il concerne les secteurs des bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture. Dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez bénéficier d'une aide financière : un financement vous est octroyé sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 30% des dépenses éligibles, pour que votre projet soit économiquement compétitif par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle. d'un accompagnement technique : des agents ADEME spécialistes de la biomasse et	Une collectivité, une entreprise des secteurs agricole, industriel ou tertiaire ou une association.	Lancement : 01/06/2021 Clôture : 07/10/2021	

			<p>Votre projet consiste dans la mise en œuvre d'une installation de géothermie profonde ou de pompe à chaleur géothermique (sur aquifère superficiel, eaux thermales, eaux d'exhaure des mines, sondes, géostructures énergétiques et par extension : eaux usées, eau de mer), supérieure à 35 MWh /an, avec ou sans réseau de chaleur/froid associé. Les boucles d'eau tempérées géothermiques, systèmes de géocooling, thermofrigopompes et SWAC (Sea Water Air conditioning) sont également éligibles. Votre installation concerne les secteurs des bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture.</p> <p>Dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez bénéficier</p> <p>d'une aide financière : un financement vous est octroyé sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 40 euros par MWh ENR sur 20 ans, pour que votre projet soit économiquement compétitif par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.</p> <p>d'un accompagnement technique : des agents ADEME spécialistes de la géothermie et des problématiques rencontrées vous accompagnent dans la réalisation et la valorisation de votre projet.</p>	Une collectivité, une entreprise des secteurs agricole, industriel ou tertiaire ou une association.	Lancement : 01/06/2021 - 11:15 - Clôture : 07/10/2021 - 15:00
			<p>Votre projet consiste dans la réalisation d'une installation solaire thermique. Il concerne les secteurs des bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture.</p> <p>Nouveauté 2021 : Les installations de pompes à chaleur solaires ainsi que les systèmes solaires combinés (ECS chaufferie) sont désormais éligibles au fonds chaleur.</p> <p>Dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez bénéficier</p> <p>d'une aide financière : un financement vous est octroyé sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 45 euros/MWh utile sur 20 ans, pour que votre projet soit économiquement compétitif par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.</p> <p>d'un accompagnement technique : des agents ADEME spécialistes de la solaire thermique et des problématiques rencontrées vous accompagnent dans la réalisation et la valorisation de votre projet.</p>	Une collectivité, une entreprise des secteurs agricole, industriel ou tertiaire ou une association.	Lancement : 01/06/2021 - 11:15 - Clôture : 07/10/2021 - 15:01
			<p>L'aide Fonds Chaleur aux installations de récupération de chaleur dépend de conditions techniques, en particulier de la quantité de chaleur récupérée, des performances énergétiques et environnementales des installations et du Temps de Retour Brut (TRB) du projet.</p> <p>Depuis 2020, les aides ADEME peuvent être articulées avec dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Les modalités sont précisées dans les conditions d'éligibilité et de financement.</p> <p>Au-delà des aides à l'investissement, l'ADEME vous accompagne et vous conseille sur toutes les phases de votre projet, des études (d'opportunité ou de faisabilité) aux aides à l'investissement.</p>	Une collectivité, une entreprise des secteurs agricole, industriel ou tertiaire ou une association.	Lancement : 01/06/2021 - 11:15 - Clôture : 07/10/2021 - 15:02
			<p>Votre projet consiste à l'extension ou à la densification de votre réseau majoritairement alimenté par des ENR&R.</p> <p>Dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez bénéficier</p> <p>d'une aide financière : un financement vous est octroyé sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 60% des dépenses éligibles, pour que votre projet soit économiquement compétitif par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.</p> <p>d'un accompagnement technique : des agents ADEME spécialistes de la biomasse et des problématiques rencontrées vous accompagnent dans la réalisation et la valorisation de votre projet.</p>	Une collectivité, une entreprise des secteurs agricole, industriel ou tertiaire ou une association.	Lancement : 01/06/2021 - 11:15 - Clôture : 07/10/2021 - 15:03
			<p>L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Démonstrateurs de la ville durable, doté de 305 M€, a été lancé le 25 mai dans le cadre du 4e Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance. L'objectif : accélérer la transition écologique des espaces urbanisés via la création d'un réseau national de démonstrateurs à l'échelle d'îlots ou de quartiers.</p>	Collectivités	Plusieurs vagues de sélection sont programmées : les réponses sont attendues au plus tard le 10 septembre 2021 concernant la première vague et d'ici le 5 novembre 2021 pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.
			<p>dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du 4ème programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du Plan France Relance, présentée par le Premier ministre le 17 mai 2021.</p> <p>L'appel à projet (AAP) "Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés", annoncé par le Gouvernement à l'occasion du 10ème Forum Bois Construction, a pour ambition de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros</p>	Entreprises de la filière bois	Plusieurs vagues de sélection sont programmées : Clôture intermédiaire 1 : 15 octobre 2021 Clôture intermédiaire 2 : 15 février 2022 Clôture intermédiaire 3 : 15 juin 2022 Clôture intermédiaire 4 : 14 octobre 2022
			<p>Dans le cadre du plan France Relance, la DG Trésor lance un appel à candidatures pour sélectionner des projets à l'export portés par des entreprises françaises dans le domaine de la décarbonation des services essentiels. Ouvert jusqu'au 15 septembre, il est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) de la DG Trésor, outil destiné à amorcer des projets à forte valeur ajoutée française dans les pays en développement.</p>	Entreprises	Clôture fixée au 15 septembre 2021
Décarbonation			<p>L'appel à projets "Solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels" vise à répondre aux besoins prioritaires des pays en développement pour l'accès à l'eau, à l'énergie, à la mobilité, à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine ou encore au logement, tout en limitant les émissions carbone.</p>	Toutes les entreprises françaises sont éligibles. Les startups et PME proposant des solutions innovantes sont toutefois particulièrement concernées. Les projets peuvent associer plusieurs entreprises.	Lancement : 17 mai 2021 Clôture : 15 septembre 2021
				La mesure évolue. La prime à la conversion ne sera plus versée pour les modèles thermiques Crit'Air 2, englobant tous les diesel.	1er juillet jusqu'au 31 décembre 2021
			<p>Décarbonation des Mobilités » du 4ème programme d'investissements d'avenir (PIA4), et plus particulièrement dans ses axes « Concevoir le ferroviaire de demain et optimiser son exploitation » et « Optimiser, sécuriser et décarboner les transports massifiés et les interfaces multimodales ». Cette stratégie vise à accélérer la transition vers une mobilité décarbonée et à développer et diversifier l'offre de mobilité,</p>	Projet porté par une entreprise : pour des projets de R&D ou d'efficacité opérationnels. Projet porté par une collectivité : L'AMI vise également à identifier des projets portés par des collectivités souhaitant porter l'innovation par le biais de l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité ferroviaires.	Lancement : 28 juillet 2021 Clôture : 24 septembre 2021

AMI Démonstrateur ville durable LIEN	Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)		Dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés, l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Ce programme s'inscrit dans la relance de la construction durable et la démarche « Habiter la France de Demain », lancée par le Gouvernement en faveur de villes sobres, résilientes, inclusives et productives.	une collectivité (ou un établissement public en accord avec elle), appuyée par un consortium fédérant l'ensemble des acteurs, publics ou privés, impliqués dans le projet : entreprises, associations, chercheurs, académiques etc...	les réponses sont attendues au plus tard le 10 septembre 2021 concernant la première vague et d'ici le 5 novembre 2021 pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.
Accompagner les acteurs dans leurs actions de retrait, prospective et valorisation des engins de pêche perdus LIEN	Office français de la biodiversité (OFB)			Communes, EPCI à fiscalité propre, départements, régions associations, entreprises privées, établissements publics, recherche.	28 juin jusqu'au 6 septembre 2021
Vers des territoires « Zéro Artificialisation nette » : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter-Réduire-Compenser LIEN	ADEME			une quinzaine de projets de territoires qui souhaitent mettre en œuvre une trajectoire « ambitieuse » de ZAN, en s'engageant à leur échelle à atteindre l'absence d'artificialisation nette au plus tard en 2050. L'objectif est de retenir un panel de projets de territoires qui puisse illustrer des enjeux différenciés sur cette thématique. Sur le plan méthodologique, il s'agit de structurer la réflexion et les actions autour de l'application expérimentale de la séquence	À partir du : 05/07/2021 Jusqu'au : 02/11/2021 Annonce résultat : 02/2022
Recyclage foncier des friches : Industrie LIEN	ADEME		polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers, placés sous la responsabilité de l'Ademe. La reconquête des friches doit répondre aux objectifs croisés de développement des villes, de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit de soutenir des projets de recyclage foncier dont la mobilisation et la valorisation	collectivités, aménageurs publics ou privés, établissements publics fonciers d'État ou locaux, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, autres...	Lancement : 15 juillet 2021 Clôture : 8 octobre 2021
Recyclage foncier des friches : friches urbaines LIEN	Ministère de la Transition Ecologique (MTE) / DREAL PACA		consacré au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive, dans le cadre d'appels à projets régionaux (AAP) pilotés par les préfets de région.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Départements, Régions, Collectivités d'outre-mer à statuts particuliers, Associations, Entreprises privées, Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État	Lancement : 15 juillet 2021 Clôture : 20 septembre 2021
MobBiodiv' Restauration 2021 LIEN	Office français de la biodiversité (OFB)		L'objectif de cet appel à projets est de faire émerger des projets d'actions en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités, et du maintien en bon état de conservation des espèces qui y sont inféodées.	Il est ouvert en priorité aux associations agréées au titre de la protection de l'environnement, aux collectivités et leurs groupements, et aux conservatoires botaniques nationaux.	Lancement : 16 Juillet 2021 Clôture : 24 septembre 2021
Atlas de la biodiversité communale LIEN	Office français de la biodiversité (OFB)		L'objectif de cet appel à projets d'établir un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Collectivités d'outre-mer à statuts particuliers, Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État	Lancement : 23 Juillet 2021 Clôture : 15 octobre 2021
Préserver et restaurer les territoires ou créer des infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés LIEN	Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)		Dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement, la mesure biodiversité comprends deux sous-mesures englobés par cet appel à projets : D'abord la restauration écologique pour la préservation et la valorisation des territoires protégés et la restauration ou création d'infrastructure d'accueil du public dans ces mêmes territoires.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Départements, Régions, Associations, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées, Entreprises publiques locale	Clôture : 31 décembre 2021
Logistique 4.0 LIEN	ADEME		L'AAP vise à améliorer la compétitivité des transports de marchandises jusqu'à la livraison au dernier kilomètre. Cet objectif constitue un facteur-clé pour renforcer le développement économique des entreprises, des territoires, des ports, des hubs multimodaux et de leurs axes logistiques. Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Départements, Régions, Associations, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées, Entreprises publiques locale	Lancement: 21 octobre 2021 Clôture : 1er relevé 15 février 2022, 2ème relevé 15 mai 2022
Volet territorial : Soutien à l'investissement industriel dans les territoires Lien	MEFR	DIRECCTE CCI	Le présent dispositif vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire	Les entreprises, groupement d'entreprises, associations ou établissements de formation, ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 €.	Lancement : 1 ^{er} septembre 2020 Demandes instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.
Volet national : Secteurs stratégiques (automobile/aéronautique) LIEN	Bpifrance		Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité et la performance des entreprises de la filière	Les entreprises ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique, automobile et nucléaire et d'au moins 1 000 000 € pour les secteurs agroalimentaire, santé, électronique et intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux, matériaux...).	Clôture : 7 septembre 2021.
Volet national : Relocalisation LIEN	Bpifrance		Cet appel à projet vise à soutenir l'investissement dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire, de l'électronique, des intrants essentiels de l'industrie et des applications industrielles de la 5G.	Les entreprises ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique, automobile et nucléaire et d'au moins 1 000 000 € pour les secteurs agroalimentaire, santé, électronique et intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux, matériaux...).	Lancement : 16 février 2021 Clôture : 8 juin 2022
I-Démo LIEN	Bpifrance		L'action « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique. Les projets attendus présentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 2 millions d'euros pour les projets individuels et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.	Entreprises	L'appel à projets est ouvert jusqu'au 3 mai 2022.

Souveraineté technologique / résilience	Accélérateur Automobile LIEN	Bpifrance		Pour les entreprises du secteur automobile elles peuvent bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations business durables avec vos pairs.	PME ou ETI de la filière Automobile	Lancement : 31 mai 2021 Clôture : 07 décembre 2021
	Accélérateur Agricole LIEN	Bpifrance		Bénéficiez d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation collective, des rencontres filières et de la mise en réseau pour développer des relations business durables avec vos pairs.	PME ou ETI de la filière Agricole / équipementiers et exploitations agricoles	Lancement : 03 juin 2021 Clôture : 01 février 2022
	Financer l'accélération d'une start-up d'Etat (FAST) LIEN	DINUM		L'appel à candidatures du Fonds d'accélération des Startups d'Etat et de Territoire (FAST) vise à cofinancer des services publics numériques en phase d'accélération qui ont pour but de résoudre des problèmes de politiques publiques.	administration, un établissement public, ou une collectivité territoriale engagée dans le développement ou l'accélération d'un produit / service	Lancement : 19 avril 2021 Clôture 2021 : 13 septembre 2021 Clôture définitive : 31 décembre 2022
	renforcer l'accompagnement à la transformation numérique des TPE et PME LIEN	France Num		L'objectif de cet appel à projets a été de sélectionner des groupements d'opérateurs intervenant à l'échelle nationale, locale ou sectorielle, en capacité de recruter des TPE et des PME éloignées du numérique afin de les former à des outils et de les sensibiliser à la transformation digitale. Chaque opérateur a pour objectif de développer une méthode d'accompagnement spécifique pour 1 500 TPE et PME.	Groupements d'opérateurs intervenant à l'échelle nationale, locale ou sectorielle en capacité de former des TPE et des PME au numérique	2ème vague : Lancement : 1 septembre 2021 Clôture : 30 octobre 2021 3ème vague : Lancement : 14 septembre 2021 Clôture : 30 octobre 2021
	Développement de technologies innovantes critiques LIEN	Bpifrance		L' AAP vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche).	Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche).	Clôture : 15 octobre 2021
	Projets innovants sur le Campus Cyber LIEN	Bpifrance		L' AAP s'adresse à des projets de recherche et développement à des fins d'innovation technologique et d'usage réalisés en France sur le campus de la Défense.	Les projets peuvent être conduits au choix par une entreprise en tant que porteur unique, un consortium qui rassemble des partenaires industriels ou de recherche. Dans tous les cas, au moins un des porteurs de projets est membre du Campus Cyber – La Défense.	Clôture : 29 octobre 2021
	Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber LIEN	Bpifrance		L'AAP a pour objectif de sélectionner un nombre limité de projets, de taille critique suffisante, disposant de la meilleure gouvernance entre les partenaires du projet à faire émerger des champions français de la cybersécurité.	L'AAP vise les projets de R&D qui peuvent contribuer simultanément à : - la mutualisation et la fusion de données hétérogènes applicables à la CTI ; - la production de données de CTI valorisées et éventuellement leur application ; - la construction d'un « socle commun » pour la mutualisation et la valorisation des données d'intérêt cyber.	Clôture : 16 novembre 2021
Technologies numériques et numérisation	Jeunes sortis d'écoles Lien	CNC		Dans le cadre du plan France Relance, le CNC ouvre un appel à projets pour les étudiants diplômés ou certifiés de formations cinématographiques et audiovisuelles pratiques. Les lauréats bénéficieront d'une enveloppe financière forfaitaire de 5 000 € par projet et d'un rendez-vous d'accompagnement par le bureau d'accueil des auteurs et des jeunes professionnels du CNC.	Etudiants certifiés en 2019 ou 2020 d'une formation initiale spécialisée dans l'écriture ou la pratique du cinéma et de l'audiovisuel.	Lancement de la première vague : 15 mars 2021 Clôture de la première vague : 2 avril 2021 inclus Lancement de la deuxième vague : 5 juillet 2021 Clôture de la deuxième vague : 6 septembre inclus
	Développer l'utilisation de la donnée dans votre administration (IA, décisionnel, échange de données, open data, archivage) (ITNS) LIEN	DINUM		Ce dispositif vous est ouvert afin d'améliorer grâce à la donnée l'efficacité de l'action publique, développer une culture de la donnée, ou encore accroître la qualité des données mises à disposition du public ou d'autres administrations. Cet AAP permet un cofinancement des projets égal à 75 % du coût du projet.	Directions métier d'administration, opérateurs, en charge de la politique publique	3ème session : Lancement : 19 octobre 2021 Clôture 19 novembre 2021
Mesures exceptionnelles de soutien aux auteurs et aux talents d'avenir des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel	Logistique 4.0 LIEN	ADEME		transports de marchandises jusqu'à la livraison au dernier kilomètre. Cet objectif constitue un facteur-clé pour renforcer le développement économique des entreprises, des territoires, des ports, des hubs multimodaux et de leurs axes logistiques. Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne	Communes, EPCI à fiscalité propre, Départements, Régions, Associations, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées, Entreprises publiques locale	Lancement: 21 octobre 2021 Clôture : 1er relevé 15 février 2022, 2ème relevé 15 mai 2022
	Savoirs et Cultures LIEN	CNC		L'appel à projets cible tout projet créatif à portée éducative, dans un cadre scientifique et rigoureux, dans tous les domaines du savoir, de la culture, des sciences, de l'environnement, de l'éducation sexuelle, des sports, des arts, des sciences sociales, des nouvelles technologies...	L'aide est destinée aux entreprises de production	2ème vague : Lancement : 2 septembre 2021 Clôture : 27 septembre 2021
Culture	Diffusion culturelle : 15-25 ans LIEN	CNC		L'appel à projets cible le financement d'actions destinées à réinventer l'expérience culturelle dans un lieu physique et à conquérir un nouveau public. Dans ce cadre, le numérique apparaît comme un outil incontournable pour attirer et fidéliser le public jeune, et inventer de nouvelles modalités de transmission et d'interaction. Les projets présentés pourront ainsi travailler sur l'articulation la plus juste entre offre physique et offre numérique.	Est éligible tout projet de diffusion culturelle, préexistant ou nouveau, répondant aux caractéristiques suivantes : - avoir pour objet de diffuser et de promouvoir des œuvres contemporaines ou de patrimoine (quels que soient la nationalité et le format de ces œuvres) ; - cibler spécifiquement les 15-25 ans ; - justifier de l'intérêt d'un lieu de diffusion physique établi en France ; - proposer des actions ancrées à la fois dans l'environnement physique et dans l'environnement numérique (par exemple, valorisation sur le site, présence sur les réseaux sociaux, campagne digitale).	Lancement : 30 juin 2021 Clôture : 01 octobre 2021
	Quartiers Culturels créatifs LIEN	Ministère de la culture		Dans le cadre du Plan de relance déployé par le Gouvernement pour accompagner le redressement de l'économie à l'issue de la crise sanitaire, le ministère de la Culture souhaite contribuer au développement de tiers-lieux culturels sous la forme de « quartiers culturels créatifs » (QCC). Le dispositif de soutien a vocation à jouer un rôle d'amorçage auprès des QCC. Ceux-ci devront avoir pour objectif de construire à moyen terme une viabilité économique grâce notamment au développement de ressources propres. Les structures retenues recevront, pour la mise en œuvre de leur projet, un montant maximum de 300 000 €, dans la limite de 150 000 € par an.	Les structures éligibles sont des personnes morales existantes, dotée d'une capacité commerciale : associations et fondations sociétés à capitaux privés (SARL, SA, SAS, structures coopératives : SCIC, SCOP, etc.) structures à capitaux mixtes (SEM, SCIC, Groupement d'intérêt Public) groupement d'intérêt public (GIP) et Groupement d'intérêt économique (GIE) structures financées par la puissance publique (SPL, EPAC, EPIC).	Plusieurs sessions de dépôts de candidatures avec les dates limites suivantes : 11 juin octobre 2021 avril 2022 Octobre 2022
Compétitivité	ExcellencES LIEN	Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)		L'appel à projets "Excellence sous toutes ses formes" vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques. Cet appel est doté d'une enveloppe de 800 M€. Compte tenu de l'ambition de transformation à l'échelle de l'établissement et/ou du site, le montant minimum des projets présentés devra être de 5 M€ coût complet sur la période de soutien éventuel du PIA4.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Établissement public, Recherche Les projets attendus doivent être portés par un établissement d'enseignement supérieur ou un regroupement d'établissements de ce type. Ils peuvent associer d'autres acteurs (organismes nationaux de recherche, collectivités locales, entreprises...). Dans le cas d'un regroupement, un établissement porteur doit être désigné.	Date d'ouverture : 9 mars 2021 Trois vagues de soumission des dossiers sont prévues : la première se clôt le 10 juin 2021. 2° appel lancement en octobre pour une clôture en février 2022, 3° appel lancement en février 2022 pour une clôture en juin 2022

Recherche et innovation	solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs LIEN	Bpifrance		Le présent appel à projets vise donc à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs en vue d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion. Le présent appel à projets s'inscrit au sein du volet dirigé du quatrième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).	Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 400 000 €. L'appel à projets est ouvert à tous types de structure disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille. Les projets pourront être individuels ou collaboratifs.	relève intermédiaire le 2 novembre 2021 à 12h00 (midi) ouvert jusqu'au 1 ^{er} mars 2022 à 12h00 (midi)
	Solutions et technologies innovantes pour les batteries LIEN	Bpifrance		Le gouvernement lance l'appel à projets « solutions et technologies innovantes pour les batteries ». Celui-ci s'inscrit dans le cadre du 4 ^e programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France Relance. Ouvert jusqu'au 10 janvier 2023, il vise à développer une offre nationale sur toute la chaîne de valeur des batteries en soutenant la recherche, l'innovation et le déploiement de projets industriels.	Entreprises	Lancement : 18 octobre 2021 Relèves : 30 novembre 2021, 30 mars 2022, 13 septembre 2022 Clôture : 10 janvier 2023
Santé	Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces NRBC LIEN	Bpifrance		phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses. Elle contribuera aussi plus largement à la préparation aux crises sanitaires résultant de menaces de nature nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (menaces NRBC). L'État souhaite identifier sur le territoire français les acteurs économiques concernés et recueillir leurs propositions de projets. Cet AMI permettra d'identifier des projets prioritaires qui seront rapidement financés, mais aussi de préfigurer de futurs appels à projets - les projets avant répondu à l'AMI	Entreprises	Clôture: 28 juin 2021
Cohésion territoriale	AMI Fabrique de Territoire Lien	ANCT		L'AMI soutiendra le développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains.	- les entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations de droit privé - les GIP / GIE et autres formes de groupements - les collectivités territoriales et leurs groupements - les syndicats mixtes.	Clôtures : 30 septembre 2020, 30 décembre 2020, 30 mars 2021, 30 juin 2021, 30 septembre 2021, 30 décembre 2021
	Manufactures de Proximité LIEN	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales		Cet APP vise à créer des ateliers de fabrication destinés en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées et un écosystème dynamique de compétences pour le développement de leur activité.	Pour candidater, une entreprise doit : détenir un bâti adapté aux activités de la manufacture, disposer d'une structure juridique déclarée et présenter une stratégie concrète en matière de ressources humaines	Clôture : 4 Novembre 2021
	approche omnicanale LIEN	Direction interministérielle de la transformation publique - DITP		Cet appel à projets vise à financer d'une part, tout projet permettant d'améliorer l'expérience des usagers en favorisant une approche « omnicanale » de la relation à l'utilisateur, en apportant de la fluidité, de la complémentarité et de la cohérence entre les canaux de contacts entrants et sortants. D'autre part, il a pour objectif de financer tout projet permettant d'améliorer la qualité de l'accueil téléphonique, notamment ceux en réponse aux travaux du Plan national d'amélioration de la qualité de l'accueil téléphonique.	Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État	Lancement : 30 novembre 2020 Clôture : 31 décembre 2021
	"matériels informatiques reconditionnés"	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires -ANCT		Cet AAP vise à fournir du matériel informatique reconditionné aux acteurs de la médiation numérique dans les QPV et les espaces ruraux. Les acteurs du reconditionnement peuvent aussi déposer une candidature pour fournir le matériel reconditionné.	Collectivités, tiers lieux de la médiation numérique, indépendant, associations et entreprises dans le reconditionnement de matériel informatique.	Clôture : 31 janvier 2022
	kits mobiliers d'espaces de médiation numérique	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires -ANCT		Cet AAP vise à fournir des kits mobiliers d'espaces de médiation numérique attractifs et visibles, une démarche de labellisation, et des outils pédagogiques aux acteurs impliqués dans la médiation numérique.	Collectivités, tiers lieux de la médiation numérique, indépendant	Clôture : 31 janvier 2022
Alimentation locale et solidaire	Soutenir la création d'épicerie solidaire LIEN	Association Nationale Des Epiceries Solidaires		Dans le cadre de France Relance, et avec le soutien de ses partenaires, le réseau des épiceries solidaires ANDES soutient massivement la création de nouvelles épiceries solidaires et lutte contre la précarité alimentaire tout en favorisant l'accès aux produits frais et de qualité, pour les populations isolées ou modestes.	Communes, EPCI à fiscalité propre, Collectivités d'outre-mer à statuts particuliers, Associations, Entreprises privées	
Enseignement supérieur	Ecoles de production LIEN	Banque des territoires		Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement, en partenariat avec la Banque des Territoires, France Industrie et la Fédération nationale des Ecoles de production, se mobilisent pour l'emploi des jeunes dans l'industrie. L'AMI propose un accompagnement sur mesure aux projets d'écoles de production pouvant être lancés d'ici 2023. Les Ecoles de Production sont des établissements techniques privés qui s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans, dont les jeunes en situation de décrochage scolaire ou pour lesquels le système éducatif traditionnel est inadapté.	Les lauréats éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt sont les structures de droit privé porteuses d'un projet d'écoles de production pouvant ouvrir ses portes d'ici les rentrées 2021, 2022 et 2023.	Lancement : 6 mai 2021 Clôture : 14 octobre 2021
Emploi	Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés LIEN	l'Agence de services et de paiement (ASP)		Une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 4 000 euros sur un an et qui vous est attribuée pour l'embauche d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. L'aide est versée à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de l'État.	Toute entreprise et associations	Le dispositif est applicable du 1er septembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021.



AMI – Service public de l’insertion et de l’emploi	Ministère du travail		Cet AAP a vocation de favoriser la sortie durable de la pauvreté des plus démunies et de les reconduire vers l’emploi.	Les porteurs de projet doivent représenter un groupement d’acteurs de l’insertion comprenant obligatoirement le conseil départemental et Pôle emploi tel que les collectivités territoriales, les missions locales, les associations ou les entreprises.	Clôture: 11 octobre 2021
---	----------------------	--	--	--	---------------------------------